

CERCLE DE LA VOILE DES BOUCLES DE LA SEINE

Avec le soutien du Conseil Général des Yvelines,
Et des communes de Carrières / Seine, Maisons-Laffitte, Mesnil le Roi, Montesson et Sartrouville

**CONDITIONS D'ADHESION : 01/01/2026 au 31/08/2026 et
01/09-2026 au 31/08/2027**

1) TARIFS

	Du 01/09/2026 au 31/08/2027			Du 01/01/2026 au 31/08/2026		
	Part Club		Total	Part Club		Total
	N-1	N	N	N-1	N	N
Famille 2A	415	423	567	290	296	440
Famille 1A+1J	368	375	479	258	263	367
Adulte	280	286	358	190	194	266
Jeune	178	182	214	123	125	157
2ème jeune même famille	123	125	157	88	90	122

Total = part club + licence(s)

Bateaux propriétaires nous contacter

2) CONDITIONS pour Inscription au Club

Le membre s'engage à respecter les statuts du C.V.B.S.(disponible sous demande) et le règlement intérieur (disponible sur le site à la page téléchargement)

Un parent peut naviguer avec son (ses) enfant(s) sous sa seule responsabilité.

Dans son interface licencié(e), il y aura les informations relatives au montant des garanties associées à la licence de la FFV ainsi qu'à la possibilité de souscriptions de garanties complémentaires. Un certificat médical pourra être téléchargé afin d'être en mode « compétition » il est valable 3 ans à valider dans son espace licencier de la FFV **chaque année**, le CVBS recommande de la faire même sans compétition.

Il s'engage à participer au bénévolat décidé par l'équipe du CVBS « EQUIPAGE », pour l'organisation d'une compétition ou pour aider au club en fonction des besoins et de ses compétences,

Il s'engage à respecter (et faire respecter par les personnes dont il a la charge) les consignes de sécurité sanitaires (distanciation sociale, lavage des mains...)

3) Restrictions

DROIT A L'IMAGE : les adhérents sont avertis que les différentes activités peuvent donner lieu à des prises de vues (photos, film, vidéo) devant être utilisées pour la réalisation de document sur la pratique de la voile ou sur la vie du club et pour alimenter le site internet du club.

Par son inscription, le signataire accepte et autorise à titre gratuit : les prises de vues et les photos (à terre comme sur l'eau) par les membres du club ou photographes accrédités par l'organisation, l'utilisation, l'exploitation, la diffusion et la reproduction des ces prises de vues et photos.

Autorisation droit à l'image à renseigner dans le formulaire

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES : Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles le CVBS s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données de 2018.

Les problèmes de santé utiles sont à nous signaler hors formulaire